

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Lyon, le 0 5 DEC. 2014

Le Préfet

Monsieur le Directeur,

La mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000, ou Directive Cadre sur l'Eau, est assurée en France au travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des programmes de mesures. Les exigences européennes imposent leur révision tous les 6 ans. Dans le cadre de l'élaboration de ces documents pour la période 2016-2021, le bassin Rhône-Méditerranée organise une large consultation du public et des partenaires institutionnels à partir du 19 décembre 2014.

Les projets de SDAGE et de programme de mesures 2016-2021 seront amenés à évoluer pour tenir compte de cette consultation avant leur approbation définitive fin 2015.

Dans la mesure où nos deux pays partagent les bassins versants du Rhône, du Léman et du Doubs, j'attacherais du prix à ce que vos observations éventuelles sur ces documents me parviennent d'ici avril 2015, de manière à ce que je puisse en faire part au Comité de bassin de juillet 2015.

Mes services et en particulier ceux de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de bassin à Lyon ainsi que les services de l'Agence de l'Eau sont à votre disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de considération distinguée.

de mes sentiments es muelleurs

Monsieur le Directeur Office Fédéral de l'Environnement CH-3003 Berne SUISSE Le Préfet de la Région Rhône-Alpes Préfet du Rhône

Jean-François CARENCO

<u>Pièce jointe</u>: Projet de SDAGE et documents d'accompagnement, projet de programme de mesures, rapport d'évaluation environnementale, avis de l'autorité environnementale.

Copie: Monsieur l'Ambassadeur - Ambassade de France, Schosshaldenstrasse 46 - 3006 Berne